AVANTAGES SPIRITUELS

Offerts aux bienfaiteurs du Sanctuaire, aux zélateurs et abonnés des

- Participation aux prières et bonnes œuvres des Missionnaires Oblats, Dans leurs communautés, une prière est faite tous les jours pour les bienfaiteurs vivants et défunts.
- Participation aux prières qui se font tous les jours dans le sanctuaire pour les vivants et les morts.
- 3.—Deux messes sont dites chaque semaine à l'intention des abonnés, pour les vivants et les morts. Nos abonnés peuvent appliquer à telle ou telle personne, vivante ou défunte, les mérites des 104 messes dites chaque année à leurs intentions.
- 4.—Une messe est célébrée chaque mois par chacun des Pères du Sanctuaire avec une intention spéciale pour nos abonnés vivants et défunts; une communion est faite chaque mois avec la même intention, par les autres religieux de la communauté.
- 5.—Un service solennel sera célébré chaque année, dans la première semaine de novembre, pour les parents défunts de nos abonnés.

Les recommandations de prières, publiées dans nos Annales, sont envoyées à la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, l'église du Vœu National de la France; à la Basilique de Notre-Dame de Pontmain, N.-D. de la Sainte-Espérance.

HONORAIRES DES MESSES.

Messe basse	\$0	50
Grand messe	3	00
Messe perpétuelle	0	50

On peut faire inscrire le nom des défunts ou de toute autre personne, sur le registre de la messe perpétuelle.

LAMPES.

DANS LE SANCTUAIRE DE N.-D. DU ROSAIRE.

Une lampe pour un jour	\$0	05	
Une lampe pour une neuvaine	0	40	
Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères, par jour	0	60	
Une lampe pour un mois	1	10	
Une lampe pour un an	12	00	

LAMPES ÉLECTRIQUES.

Le matin,	pendant l	es messes,	le soir	, per	dant	l'office du Rosaire :
Cinq lampes, 1	représenta	nt cinq my	stères,	une	heur	e\$0.10
Quinze "	44	les quinze	"	66	66	0,25

AU SAINT-SÉPULCRE.

Une lampe par jour	\$0	10
Une lampe pour une neuvaine	0	80
Une lampe pour un mois		20
Une lampe pour an an	24	00